

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017
Délibération n° : 2017-37
Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Publication : 29/09/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : dépôt d'une réponse à l'appel à projet « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel - T.O. 16.7.1 du programme de développement rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur » : Investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abrïès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvioux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).

Vu :

- L'article 8 de la Charte du Parc naturel régional du Queyras sur les espaces agricoles qui vise à soutenir les activités d'élevage, clé de voûte de l'agriculture queyrassine et éléments fondamentaux pour la structuration et l'entretien des paysages ; à assurer une meilleure gestion des zones pastorales; à poursuivre une politique générale de soutien au pastoralisme local et transhumant raisonné ;
- Le programme de la Charte qui vise à encourager la reconquête des espaces agricoles par des opérations de débroussaillage sur des zones de parcours d'intersaison ;
- le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes des fonds européens structurels et d'investissement européens pour la période de programmation 2014-2020 et son arrêté d'application du 8 mars 2016 ;

- L'appel à proposition du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 16.7.1. Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel

Considérant:

- Les problématiques fortes d'installation et de transmission des exploitations, de foncier agricole et de son morcellement, de fermeture des paysages ;
- Une volonté politique locale pour lutter contre les friches et reconquérir des espaces agricoles intéressants pour la biodiversité et le paysage en ré-ouvrant les pâturages d'intersaison ;
- L'intérêt de la société civile pour ce projet ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 24
 Abstentions : 0

- D'approuver le projet d'investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne permettant de reconquérir des espaces agricoles comme les pâturages d'intersaison avec les partenaires bénéficiaires suivants : communes d'Arvieux, d'Abriès, d'Aiguilles, de Ceillac et de Château Ville Vieille et le Parc naturel régional du Queyras ;
- D'accepter que le Parc naturel régional du Queyras soit chef de file de ce projet ;
- D'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour ce projet d'un budget total de 284 273 € dont un exemplaire est joint à cette délibération ;
- D'approuver le plan de financement ci-après ;
- D'approuver le projet de convention annexé au dossier de demande d'aide ;
- De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement pour l'opération dont il a la charge, dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité, sous réserve de ses propres financements ;
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles ;
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Dépenses										Recettes							
Tâches		Arvieux	Abriès	Aiguilles	Ceillac	CVV	CERPAM	PNRQ	TOTAL	Arvieux	Abriès	Aiguilles	Ceillac	CVV	CERPAM	PnrQ	TOTAL
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total								
Gestion administrative et comptable																	
	Montant estimé (TTC)							9 450 €	9 450 €							9 450 €	9 450 €
Etude pour la reprise d'une exploitation																	
Coord étude	Montant estimé (TTC)							4 350 €	4 350 €							4 350 €	4 350 €
Etude	Montant estimé (TTC)							16 000 €	16 000 €							16 000 €	16 000 €
Evaluation écologique des actions de réouverture sur l'adret du Queyras																	
Coord éval	Montant estimé (TTC)							4 350 €	4 350 €							4 350 €	4 350 €
Evaluation	Montant estimé (TTC)							20 000 €	20 000 €							20 000 €	20 000 €
Etude pour la ré-ouverture des pâturage de l'adret du Queyras																	
Coord étude	Montant estimé (TTC)							4 350 €	4 350 €							4 350 €	4 350 €
Etude	Montant estimé (TTC)							15 008 €	15 008 €						15 008 €	15 008 €	15 008 €
Maîtrise d'œuvre (phase 5 pasto)																	
Coord MO	Montant estimé (TTC)							4 350 €	4 350 €							4 350 €	4 350 €
MO	Montant estimé (HT)	5 738 €	5 738 €	4 725 €	5 738 €	5 738 €		27 675 €	27 675 €	4 590 €	4 590 €	3 780 €	4 590 €	4 590 €		22 140 €	22 140 €
Travaux																	
Travaux	Montant estimé (HT)	50 000 €	50 000 €	6 240 €	20 000 €	50 000 €		176 240 €	176 240 €	40 000 €	40 000 €	4 992 €	16 000 €	40 000 €		140 992 €	140 992 €
Préparation brûlage																	
	Montant estimé (TTC)			2 500 €				2 500 €	2 500 €			2 000 €					2 000 €
Total		55 738 €	55 738 €	13 465 €	25 738 €	55 738 €	15 008 €	62 850 €	284 273 €	44 590 €	44 590 €	10 772 €	20 590 €	44 590 €	15 008 €	62 850 €	242 990 €
										Autofinancement							
										11 148 €	11 148 €	2 693 €	5 148 €	11 148 €	0 €	0 €	41 283 €

Coût total projet (mixte) 284 273 €

284 273 €

Taux de subventionnement :

Fonctionnement : 100%

Travaux : 80%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN